



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 69
Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Céline TONOT	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Brigitte POPARD	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur David HAEGY	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Cyril GAUCHER	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur François SARRON-PILLOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Philippe SCHMITT
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF
Création de la SEM ENERGIES de Dijon métropole

La France est aujourd'hui confrontée à un triple enjeu de souveraineté énergétique, de compétitivité et d'accélération de la lutte contre le changement climatique, qui rend particulièrement complexe l'approche des sujets énergétiques, tant au niveau national, qu'au niveau de Dijon métropole.

En cohérence avec son Plan Climat et Biodiversité présenté en septembre 2024, au-delà de ce qu'elle engage sur son patrimoine propre, la métropole acquiert dans ce contexte un rôle totalement nouveau. Aux côtés des opérateurs historiques, elle vient animer, impulser et même structurer le développement de la production locale d'énergies renouvelables, et se trouve impliquée dans les logiques de régulation et de flexibilité des usages de l'énergie.

Ainsi, Dijon métropole a un rôle important à jouer pour faciliter et favoriser le déploiement des projets de la transition énergétique sur le territoire.

- Construire une stratégie opérationnelle et suivre la mise en œuvre dans le temps
- Montrer l'exemple en tant que maître d'ouvrage et gestionnaire de patrimoine
- Influencer le territoire et les acteurs du territoire

Compte-tenu des montants d'investissements considérés, mais aussi, car Dijon métropole a avant tout un rôle de facilitateur et d'organisateur des projets de la transition énergétique, il est important que la Collectivité n'investisse pas ou ne finance pas nécessairement directement les projets de production des énergies renouvelables. Dans le cadre des compétences de Dijon métropole en matière d'énergie renouvelable, il est par conséquent proposé la création d'une SEM ENERGIES qui aurait à charge la gestion d'un portefeuille de projets de production d'énergie et de transition énergétique à l'échelle territoriale.

La SEM ENERGIES serait susceptible de prendre en charge en premier lieu la gestion d'un portefeuille de projets de production d'énergie à l'échelle territoriale qui représente environ 350 GWh/an de potentiel répartis en 60 projets environ, pour une enveloppe d'investissements estimée à 750 M€.

Dijon métropole a souhaité dans ce contexte contribuer à la mobilisation des partenaires privés pour catalyser le développement et le financement de projets d'exploitation d'infrastructures de production d'énergies renouvelables ; la SEM ENERGIES devient une solution innovante d'investissement permettant de faciliter le financement des actions de la transition énergétique du territoire.

A cet effet, Dijon métropole a recherché un partenaire financier privé afin de créer avec elle une société d'économie mixte précitée, dont l'objet principal sera l'étude de la faisabilité de projets de production d'énergie renouvelable et de transition énergétique à l'échelle du territoire.

A l'issue du processus de sélection de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Transition climatique, montages projets énergie, et partage de la valeur », Dijon métropole a décidé en date du 28 mars 2024 d'entrer en négociation exclusive avec la société Meridiam.

Le 5 juillet 2024, un protocole d'accord a été signé entre Dijon métropole et Meridiam afin notamment de définir les modalités de collaboration entre les Parties en vue de constituer une société d'économie mixte, la SEM ENERGIES.

Meridiam est une société gérant des fonds d'investissement de long terme dans des infrastructures durables, notamment dans des projets à fort impact environnemental et social.

Au terme des discussions dont les principes ont été définis dans le protocole d'accord, Dijon métropole et Meridiam via son fonds de résilience urbaine « TURF » acceptent de s'associer au sein de la SEM ENERGIES, dont les projets de Statuts et Pacte sont joints au présent rapport.

Dès l'approbation du Pacte et des Statuts et la constitution de la SEM ENERGIES, un premier Conseil d'Administration sera constitué pour suivre l'instruction, la structuration technique, juridique et financière de chacun des projets.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration aura confirmé la faisabilité d'au moins un projet, la SEM ENERGIES pourra décider de poursuivre le développement dudit projet et de créer une Société de Projet, dans laquelle la SEM ENERGIES pourra investir de façon minoritaire aux côtés de MERIDIAM/TURF et des opérateurs privés.

Vu les articles L. 2121-21 et L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales qui disposent par ailleurs que le conseil métropolitain peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant ce mode de scrutin.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la création de la SEM ENERGIES,
- **d'approuver** les projets de Statuts et de Pacte d'Associés joints en annexe des présentes,
- **de ne pas recourir à l'unanimité au scrutin secret** pour désigner les représentants de Dijon métropole,
- **de procéder** à la désignation de Madame Céline Tonot, Monsieur Jean-Patrick Masson, Monsieur Guillaume Ruet comme membres du Conseil d'Administration de la SEM ENERGIES représentants Dijon métropole,
- **de proposer** au conseil d'administration de la SEM ENERGIES Monsieur Jean-Patrick Masson comme Président de la SEM ENERGIES,
- **de proposer au** Conseil d'Administration de la SEM ENERGIES Monsieur Franck Rigolle comme Directeur Général de la SEM ENERGIES,
- **d'autoriser** monsieur le Président à signer les documents autorisant la constitution de la SEM ENERGIES, à verser les capitaux correspondants, et à en assurer la bonne exploitation.

SCRUTIN	POUR : 79	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 3
	DONT 15 PROCURATION(S)	